



**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service des
enseignements et
des formations**

**Sous-direction
des formations
professionnelles**

bureau de la formation
professionnelle initiale, de
l'apprentissage et de
l'insertion

DGESCO A2-3
J/valorisation voie pro
3^e priorité
n°2007-0203

Affaire suivie par :
marie-veronique
samama-patte

téléphone
01-55-55-32-20

Télécopie
01-55-55-21-62

courriel
marie-veronique.samama-
patte@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le 05 OCT. 2007

Le Directeur général de l'enseignement scolaire

à

Mesdames les Rectrices et Messieurs les
Recteurs d'académie

à l'attention de mesdames et messieurs les
délégués académiques aux enseignements
techniques

Objet : Plan de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel.

Le plan de valorisation et de rénovation de l'enseignement professionnel repose sur
trois priorités :

- le développement du lycée des métiers,
- une refondation de l'offre des diplômes et de la certification,
- le renforcement du pilotage par objectifs de la carte des formations
professionnelles tant au niveau national qu'au niveau académique.

L'élaboration de la carte des formations, troisième priorité, s'inscrit dans le cadre des
orientations nationales suivantes :

- optimiser l'offre de formation et le besoin en enseignants,
- mieux articuler les liens entre les formations dispensées et l'emploi disponible,
- développer le baccalauréat professionnel en trois ans afin d'améliorer l'accès
au niveau IV. Vous recevrez prochainement des informations
complémentaires pour la mise en œuvre de cet objectif,
- resserrer l'offre de diplômes, en réduisant le nombre de divisions dont l'effectif
est inférieur à 18, notamment dans les spécialités à grand flux.

Je vous demande de me communiquer, **au plus tard pour la fin du mois d'octobre**,
l'état des lieux et les évolutions de la carte des formations professionnelles que vous
envisagez dans le cadre du plan régional de développement des formations
professionnelles (PRDFP). A cet effet, le document que vous me communiquerez fera
apparaître :

- les perspectives régionales d'emploi à l'horizon 2010 ou 2015, par famille ou
filière professionnelle, identifiées à partir des documents produits notamment
par le conseil régional, les chambres consulaires, les branches
professionnelles, etc.
- les flux d'élèves et d'apprentis actuels et attendus, par niveau et par
filière professionnelle,
- les mesures de rationalisation ou d'amélioration envisagées à la rentrée 2008,
au regard des orientations nationales précitées,



2 / 2

- les indicateurs relatifs à l'enseignement professionnel, en particulier les capacités d'accueil, places vacantes, taux de pression, E/D...),
- les hypothèses d'évolution pluri annuelle de l'offre, par niveau et par filière professionnelle,
- les indicateurs démographiques relatifs aux professeurs de LP, par discipline, et l'impact des mesures envisagées sur la gestion prévisionnelle des enseignants,
- les observations concernant les contraintes de mise en œuvre.

Les informations que vous me transmettez feront l'objet d'une synthèse nationale que je ne manquerai pas de vous communiquer. Elles permettront de réaliser un double objectif : renforcer le pilotage national et conforter le pilotage académique. Elles contribueront également à enrichir le dialogue stratégique entre les académies et le ministère et favoriseront la mutualisation des expériences.

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini